



Conseil de  
l'Union européenne

Bruxelles, le 11 juillet 2023  
(OR. en)

10844/23

---

---

Dossier interinstitutionnel:  
2023/0183 (NLE)

---

---

LIMITE

POLCOM 130  
WTO 88  
AGRI 343  
UD 140  
UK 134

## ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS

---

Objet: DÉCISION DU CONSEIL relative à la conclusion, au nom de l'Union, de l'accord sous forme d'échange de lettres entre l'Union européenne et la République populaire de Chine au titre de l'article XXVIII de l'accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) de 1994 en ce qui concerne la modification des concessions pour l'ensemble des contingents tarifaires de la liste CLXXV de l'Union européenne à la suite du retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne

---

**DÉCISION (UE) 2023/... DU CONSEIL**

**du ...**

**relative à la conclusion, au nom de l'Union, de l'accord sous forme d'échange de lettres  
entre l'Union européenne et la République populaire de Chine au titre de l'article XXVIII  
de l'accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) de 1994  
en ce qui concerne la modification des concessions  
pour l'ensemble des contingents tarifaires de la liste CLXXV de l'Union européenne  
à la suite du retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne**

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et notamment son article 207, paragraphe 4, premier alinéa, en liaison avec l'article 218, paragraphe 6, point a) v),

vu la proposition de la Commission européenne,

vu l'approbation du Parlement européen<sup>1</sup>,

---

<sup>1</sup> Approbation du ... (non encore parue au Journal officiel).

considérant ce qui suit:

- (1) Conformément à la décision (UE) 2023/... du Conseil<sup>1+</sup>, l'accord sous forme d'échange de lettres entre l'Union européenne et la République populaire de Chine au titre de l'article XXVIII de l'accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) de 1994 en ce qui concerne la modification des concessions pour l'ensemble des contingents tarifaires de la liste CLXXV de l'Union européenne à la suite du retrait du Royaume-Uni de l'Union (ci-après dénommé "accord") a été signé au nom de l'Union le ...<sup>++</sup>, sous réserve de sa conclusion à une date ultérieure.
- (2) L'accord a pour objectif de prévoir la répartition des contingents tarifaires de la liste CLXXV de l'Union européenne de l'accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) de 1994 à la suite du retrait du Royaume-Uni de l'Union.
- (3) Il convient d'approuver l'accord,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

---

<sup>1</sup> Décision (UE) 2023/... du Conseil du ... relative à la signature, au nom de l'Union, de l'accord sous forme d'échange de lettres entre l'Union européenne et la République populaire de Chine au titre de l'article XXVIII de l'accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) de 1994 en ce qui concerne la modification des concessions pour l'ensemble des contingents tarifaires de la liste CLXXV de l'Union européenne à la suite du retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne (JO L ...).

<sup>+</sup> JO: veuillez insérer le numéro de la décision figurant dans le document ST 10843/23 et compléter la note de bas de page correspondante.

<sup>++</sup> JO: veuillez insérer la date de signature de l'accord figurant dans le document ST 10845/23.

*Article premier*

L'accord sous forme d'échange de lettres entre l'Union européenne et la République populaire de Chine au titre de l'article XXVIII de l'accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) de 1994 relatif à la modification des concessions pour l'ensemble des contingents tarifaires de la liste CLXXV de l'Union européenne à la suite du retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne est approuvé au nom de l'Union<sup>1+</sup>.

*Article 2*

Le président du Conseil procède, au nom de l'Union, à la notification prévue dans l'accord<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> Le texte de l'accord est publié au ... [veuillez insérer la référence JO du document ST 10845/23].

<sup>+</sup> Délégations: voir le document ST 10845/23.

<sup>2</sup> La date d'entrée en vigueur de l'accord sera publiée au *Journal officiel de l'Union européenne* par les soins du secrétariat général du Conseil.

*Article 3*

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à ..., le

*Par le Conseil*

*Le président / La présidente*

---